

Agence de Montauban

27, rue Alphonse Daudet

82000 MONTAUBAN

Tél: 05.63.66.46.00

david.dabernat@apave.com

FERVERT

1645 Vieille Route de MONTAUBAN

82410 ST ETIENNE DE TULMONT

A l'attention de M. LAFOND Laurent



COMPTE-RENDU Q19



N° de rapport :

12351388.004

Date: 17/07/2024

Version: 1

Lieu d'intervention :

FERVERT

1645 Vieille Route de MONTAUBAN

82410 ST ETIENNE DE TULMONT

Rendu compte à :

Mme PIZZOLITTO Erika

Responsable qualité sécurité environnement

Date(s) d'intervention :

Le 17/07/2024

Intervenant(s):

David DABERNAT

Accompagné par :

Sans accompagnement

 ${\bf OBSERVATION}({\bf S}):$





M.ETIR0010.05-v8

Compte-rendu Q19

N° de rapport : 12351388.004 Version: Date: 17/07/2024

Q19

Compte-rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

Entre	prise	utilisatrice	
	P		

Nom (ou raison sociale):	FERVERT
:	
	1645 Vieille Route de MONTAUBAN
1	82410 ST ETIENNE DE TULMONT
Nature de l'activité exercée :	Casse et reyclage de matériaux
Date ou période de contrôle	
Premier contrôle par thermog	graphie infrarouge : ☐ Oui ✓ Non *
·	ndant au précédent contrôle a-t-il été fourni? Oui
Préciser la date du contrôle p	— — — —
Opérateur	
Je soussigné David DABE	ERNAT
opérateur titulaire de l'attesta	ation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP
de l'entreprise intervena	
	: 27, rue Alphonse Daudet
	82000 MONTAUBAN
de l'entreprise utilisatrice	e :
déclare avoir procédé au cor	ntrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19
Synthèse du contrôle	
	ents, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu : sin, Bâtiment dépollution, Bâtiment démontage mécanique , Local bascule
Pour le ou les bâtiments con	cernés :
 La liste des matériels et/ou entités et/ou ensembles d'i 	n ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des installations ?
* Si non, celles ne figurant	pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :
- L'intégralité des circuits te	erminaux (luminaires, prises de courant et boîtes de connexion).
• La présence d'une installat constatée ?	et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ? ✓ Oui Non lion électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été Oui * ✓ Non Installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :
Nombre d'anomalies : → de priorité 1 : 0	

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19

> Page 1 / 2

Doc. Réf. Q19 – 06/2019 – Marque Q19 ® déposée par CNPP



Compte-rendu Q19

Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice : FERVERT

Site de : ST ETIENNE DE TULMONT

		Degré de priorité		iorité	Défaut déjà signalé	
Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n°_	1	2	3	Présentant toujours un défaut	Ne pouvant être contrôlé
	(1)				(3)	(3)

⁽¹⁾ En cas de report d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport.

Avis et améliorations proposés

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

A MONTAUBAN

Signature de l'opérateur

Le 17/07/2024

Cachet de l'entreprise de l'opérateur

apave

Apave Exploitation France Société par Actions Simplifiée

> 6 rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 618 Doc. Réf. Q19 – 06/2019 – Marque Q19 ® déposée par CNPP

M.ETIR0010.05-v8 Page 2 / 2

⁽²⁾ Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.

⁽³⁾ Si oui, mettre une croix dans la case.



Agence de Montauban

27, rue Alphonse Daudet

82000 MONTAUBAN Tél: 05.63.66.46.00

david.dabernat@apave.com

FERVERT

1645 Vieille Route de MONTAUBAN

82410 ST ETIENNE DE TULMONT

A l'attention de M. LAFOND Laurent



RAPPORT DE **THERMOGRAPHIE Q19**



N° de rapport :

12351388.004 Date: 17/07/2024

Version: 1

Lieu d'intervention :

FERVERT

1645 Vieille Route de MONTAUBAN

82410 ST ETIENNE DE TULMONT

Date(s) d'intervention :

Le 17/07/2024

Intervenant(s):

David DABERNAT



OBSERVATION(S):



Contrôle des installations électriques suivant le document technique APSAD D19

Thermographie Infrarouge

Code produit : ETIR0010

Adresse(s) d'expédition

Adresse postale Adresse(s) E-mail

FERVERT

direction@fervert-metaux.fr

1645 Vieille Route de MONTAUBAN

82410 ST ETIENNE DE TULMONT compta@fervert-metaux.fr

A l'attention de M. LAFOND Laurent

Relations de la mission

Intervenant(s)

David DABERNAT

Signature

Rendu compte à

Mme PIZZOLITTO Erika

Responsable qualité sécurité environnement

Accompagné par

Sans accompagnement

Pièces jointes

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

M.ETIR0010.05-v8 Page 1 / 9



Sommaire

1	Objectif et objet de la mission	3
	1.1 Objectif	3
	1.2 Objet	3
2	Document de référence	3
3	Type de contrôle	3
4	Matériels utilisés	3
	4.1 Matériels	3
	4.2 Informations sur la caméra	3
	4.3 Logiciel utilisé	3
5	Documents fournis par l'entreprise utilisatrice	3
6	Archivage	3
7	Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise	4
8	Conclusion	6
	8.1 Avis et améliorations	6
	8.2 Recommandation	6
9	Présentation des anomalies constatées	7
10	O Attestation de compétence de l'intervenant	8
11	1 Certificat de la caméra	9

M.ETIR0010.05-v8 Page 2 / 9



1 Objectif et objet de la mission

1.1 Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site.

Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part.

Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité.

La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une

attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

1.2 Objet

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

2 Document de référence

Document technique APSAD D19

3 Type de contrôle

Contrôle initial

Contrôle périodique

4 Matériels utilisés

4.1 Matériels

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

4.2 Informations sur la caméra

Modèle : T540 Date de fabrication : 13/03/2019 N° de série : 79304254 Bande spectrale : 7,5 à 14 μ m

Objectif: 24° x 18° Plage de température: -20°C à 1500°C

Résolution / Sensibilité: 464 x 348 (<0,03°C à 30°C)

Date de vérification périodique: 14/05/2024

Incertitude de mesure: +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C Réalisé par: France Infrarouge

4.3 Logiciel utilisé

FLIR Thermal Studio PRO

5 Documents fournis par l'entreprise utilisatrice

~	Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite
	Plan des zones ATEX
	Classement des locaux BE2 et BE3
~	Autre : Liste des éléments contrôlés validée pat Mme PIZZOLITTO

6 Archivage

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles ou, dans le cas d'un contrôle ponctuel, avec une durée minimale de 5 ans.

M.ETIR0010.05-v8 Page 3 / 9

7 Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise

Conformément aux articles 1.5 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

Colonne "Charge":

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible - 0 signifie : Nulle (0 %)

Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
Bâtiment FERVERT / Magasin				
Local électrique				
TGBT	U	RAS		17.07.2024
Boite de dérivation au dessus TGBT	U	RAS		17.07.2024
Salle de réunion				
Coffret divisionnaire	U	RAS		17.07.2024
Hall stockage Pellets				
Coffret divisionnaire	U	RAS		17.07.2024
Hall stockage grillage				
Coffret divisionnaire ancienne soudure	F	RAS		17.07.2024
Hall stockage profilés fers				
Coffret divisionnaire	F	RAS		17.07.2024
Hall dénudage câbles				
Angle cuve fuel				
Coffret divisionnaire	F	RAS		17.07.2024
Bâtiment dépollution				
Travée carburants				
Coffret divisionnaire	U	RAS		17.07.2024
Zone dépollution				
Coffret divisionnaire 1	U	RAS		17.07.2024
Coffret divisionnaire 2	U	RAS		17.07.2024
Bâtiment démontage mécanique				
Coffret divisionnaire	U	RAS		17.07.2024
Local bascule				

M.ETIR0010.05-v8 Page 4 / 9



Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
Coffret divisionnaire	U	RAS		17.07.2024

M.ETIR0010.05-v8 Page 5 / 9



8 Conclusion

8.1 Avis et améliorations

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

8.2 Recommandation

Aucune recommandation particulière.

M.ETIR0010.05-v8 Page 6 / 9



9 Présentation des anomalies constatées

Le contrôle réalisé par thermographie infrarouge ne révèle aucune anomalie sur les matériels listés au chapitre 7.

M.ETIR0010.05-v8 Page 7 / 9



N° de rapport : 12351388.004 Version: Date: 17/07/2024

10 Attestation de compétence de l'intervenant



Décerné à Monsieur David DABERNAT

Fait à SAINT MARCEL

Le 30 novembre 2021

les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et Cette attestation de compétence permet de réaliser de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.

M.ETIR0010.05-v8 **Page** 8 / 9



11 Certificat de la caméra



Attestation de vérification périodique N° 2778 – 79304254

Cette attestation a été établie sur la base de la spécification technique ST LPMES DEC 18 004 A du 31/03/2022 pour la vérification périodique annuelle des CAMÉRAS DE MESURE THERMOGRAPHIQUE utilisées pour le contrôle d'installations électriques et la délivrance de compte rendu de vérification Q19.

Demandeur: APAVE EXPLOITATION 93

Dénomination du produit : Caméra de mesure thermographique

Référence commerciale : FLIR T540

Numéro de série : **79304254**

Mesures et résultats :

Vérifi	cation prélimin d'étalonnage	aire
	Exigences	
68°C	T° mesurée	72°C
Tempé	rature retenue	en °C
	69.8	
Rés	ultat CONFORM	1E
	me à l'exigence PMES DEC 18 00	

	20-	Exigences	20	
68°C	68°C T° mesurée 7.		72°C	
Tem	pérature re	tenue (moyenne	sur zone) e	en °C
69.7	69.5	69.8	68.9	69.3
	Ré	sultat CONFORI	ME	

Le corps thermo-rayonnant utilisé pour la vérification est de type DCN 1000 N7, de marque HGH. Etalonné le 18 Juillet 2022 – rapport n°P223131 – Température centrale corrigée : 70.0°C écart ± 0.5°C. La prestation d'étalonnage du corps noir est réalisée à l'aide d'un corps noir LNE traçable COFRAC.

Date de la vérification : 14/05/2024

Attestation établie le 14/05/2024 Valable jusqu'au 14/05/2025 M. FAUCHET YANN
FRANCE INFRA ROUGE
7 rue des Freres Lumfère
44 160 PONT CHATEAU
Tét.: 02.40.61.99.82
(Siret: 479.339 160 00042
TVA::FR58 479.339 160
www.franceinfrarouge.fr

France Infra Rouge SAS au capital de 650006- 7 rue des Frères Lumière ZA de l'Abbaye 3-44160 Pontchâteau Tel: 02 40 61 99 82 Fax: 02.40.62.00.47

Siret: 479 339 160 000 042 RCS St Nazaire - www.franceinfrarouge.fr E-mail: sav@franceinfrarouge.fr

M.ETIR0010.05-v8 Page 9 / 9

1/2